

## **AVIS DES SOCIETES**

### **ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

#### **SOCIÉTÉ AIR LIQUIDE TUNISIE**

Siège social : 37, Rue des Entrepreneurs - Z.I. La Charguia II - 2035 Ariana  
Aéroport

La Société Air Liquide Tunisie publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 26 Juin 2023. Ces états sont accompagnés du rapport général des commissaires aux comptes Mme Abir MATMTI (Conseil d'Audit Formation) et Mr Walid Moussa (Société Mourad Guellaty et Associés).

**BILAN : LES ACTIFS**  
**(Modèle de référence)**  
*(Exprimé en Dinar Tunisien)*

	Notes	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2021</b>
<b>Actifs non courants</b>			
<hr/>			
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles		3 512 264	3 440 691
Moins: amortissements		<3 070 405>	<3 002 818>
	(1)	<b>441 859</b>	<b>437 873</b>
Immobilisations corporelles		145 975 340	139 172 473
Moins: amortissements		<113 418 598>	<108 085 832>
	(1)	<b>32 556 742</b>	<b>31 086 641</b>
Immobilisations financières		1 195 895	1 199 040
Moins: provisions		<197 070>	<189 570>
	(2)	<b>998 825</b>	<b>1 009 470</b>
<b>Total des Actifs immobilisés</b>		<b>33 997 426</b>	<b>32 533 984</b>
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>33 997 426</b>	<b>32 533 984</b>
<hr/>			
<b>Actifs courants</b>			
<hr/>			
Stocks		25 173 754	25 678 941
Moins: provisions		<2 924 435>	<2 793 529>
	(3)	<b>22 249 319</b>	<b>22 885 412</b>
Clients et comptes rattachés		83 037 945	86 587 460
Moins: provisions		<12 957 872>	<12 301 043>
	(4)	<b>70 080 073</b>	<b>74 286 417</b>
Autres actifs courants		18 183 898	15 080 394
Moins: provisions		<544 800>	<592 330>
	(5)	<b>17 639 098</b>	<b>14 488 064</b>
Placements et autres actifs financiers	(6)	8 009 066	2 842
Liquidités et équivalents de liquidités	(7)	6 795 399	7 415 742
<b>Total des actifs courants</b>		<b>124 772 955</b>	<b>119 078 477</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>158 770 381</b>	<b>151 612 461</b>

**BILAN : LES PASSIFS**  
**(Modèle de référence)**  
*(Exprimé en Dinar Tunisien)*

	Notes	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2021</b>
Capital social		40 937 600	40 937 600
Réserves		4 093 760	4 093 760
Réserves Consolidées		9 884 772	7 452 586
Subventions reçues		87 698	187 222
Fonds social		158 952	86 585
Résultats reportés		23 211 002	14 023 235
Intérêts Minoritaires		1 189 628	1 217 186
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>79 563 412</b>	<b>67 998 174</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>19 152 371</b>	<b>21 297 182</b>
<i>Part du groupe</i>		19 115 474	21 323 933
<i>Intérêts des minoritaires dans le résultat</i>		36 897	<26 751>
<b>Total des capitaux propres avant affectation du résultat</b>	(8)	<b>98 715 783</b>	<b>89 295 356</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Emprunts	(9)	3 227 617	3 410 465
Autres passifs financiers	(10)	9 674 533	9 683 774
Provisions		100 335	100 335
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>13 002 485</b>	<b>13 194 574</b>
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	(11)	22 567 529	24 155 384
Autres passifs courants	(12)	20 144 883	13 550 585
Concours bancaires et autres passifs financiers	(13)	4 339 701	11 416 562
<b>Total des passifs courants</b>		<b>47 052 113</b>	<b>49 122 531</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>60 054 598</b>	<b>62 317 105</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>158 770 381</b>	<b>151 612 461</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**( Modèle de référence )**  
*( Exprimé en Dinar Tunisien )*

<i>(Chiffres en Dinars)</i>	<b>Notes</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
<b>Revenus</b>	(14)	<b>119 230 650</b>	<b>128 954 528</b>
Coût des ventes	(15)	<66 838 600>	<72 597 978>
<b>Marges brute</b>		<b>52 392 050</b>	<b>56 356 550</b>
Autres produits d'exploitation	(16)	103 366	119 847
Frais de distribution	(17)	<7 477 553>	<7 843 975>
Frais d'administration	(18)	<16 527 516>	<16 629 397>
Autres charges d'exploitation	(19)	<3 873 288>	<4 615 980>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>24 617 059</b>	<b>27 387 045</b>
Charges financières nettes	(20)	<1 205 795>	<1 001 632>
Produits des placements		47 208	332 627
Autres gains ordinaires		557 959	554 543
Autres pertes ordinaires		<251 070>	<1 060 627>
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>23 765 361</b>	<b>26 211 956</b>
Impôt sur les bénéfices	(21)	<4 612 990>	<4 914 774>
<b>Résultat des activités ordinaires après impôt</b>		<b>19 152 371</b>	<b>21 297 182</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>19 152 371</b>	<b>21 297 182</b>
<b>Résultat Consolidé Part du Groupe</b>		<b>19 115 474</b>	<b>21 323 933</b>
<b>Part des minoritaires</b>		<b>36 897</b>	<b>&lt;26 751&gt;</b>

**ETAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
**( Modèle de référence )**  
*( Exprimé en Dinar Tunisien )*

	<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>Au 31 décembre 2021</b>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>		
Encaissements reçus des clients	136 556 561	128 117 821
Intérêts reçus	317 220	2 558 396
Décaissements en faveur des fournisseurs d'exploitation et du personnel	<98 499 925>	<122 711 630>
Décaissements en faveur de l'Etat (impôts et taxes)	<8 830 512>	<10 091 275>
Intérêts payés	<459 662>	<1 238 585>
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>29 083 682</b>	<b>&lt;3 365 273&gt;</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Décaissements pour acquisition d'immobilisations	<4 529 278>	<5 238 732>
Encaissements sur cession d'immobilisations	-	27 238
Encaissements sur cession d'immobilisations financières	-	10 000
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>	<b>&lt;4 529 278&gt;</b>	<b>&lt;5 201 494&gt;</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Encaissement dépôt de garantie	-	97 288
Dividendes et autres distributions payés	<9 006 272>	<7 369 086>
Encaissement d'emprunts	<1 200 000>	1 200 000
Remboursement d'emprunts	<870 010>	<753 633>
Décaissements provenant d'achat de Certificats de Dépôt	<8 000 000>	-
Encaissements provenant d'achat de Certificats de Dépôt	-	9 000 000
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</b>	<b>&lt;19 076 282&gt;</b>	<b>2 174 569</b>
<b>Incidences des variations des taux de changes sur les liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>&lt;270 044&gt;</b>	<b>250 157</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>5 208 078</b>	<b>&lt;6 142 041&gt;</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>&lt;2 039 747&gt;</b>	<b>4 102 294</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>3 168 331</b>	<b>&lt;2 039 747&gt;</b>

## LES ÉTATS FINANCIERS

### Présentation du Groupe

Le Groupe Air Liquide Tunisie est constitué comme suit :

Sociétés	Activité
Air Liquide Tunisie	Production des gaz industriels et médicaux
Air Liquide Tunisie Services	Commercialisation des gaz industriels et médicaux, de matériel de soudage et de matériel médical
VITALAIRE (ex Air Séparation Tunisie)	Vente et location de matériel de soin à domicile
Air Liquide SPECNA	Production de gaz spéciaux

Principaux indicateurs des sociétés du Groupe :

Sociétés	(En milliers de dinars)		
	Total Bilan	Capitaux Propres	Résultat net
Air Liquide Tunisie	120 933	83 877	15 388
Air Liquide Tunisie Services	109 665	15 346	13 478
VITALAIRE	703	240	34
Air Liquide SPECNA	4 403	1 838	54

Air Liquide Tunisie Services est une société anonyme régie par la loi 91-44 du 13 juillet 1991 sur le commerce de distribution.

Elle a été créée le 15 juin 1992 avec un capital de 750.000 dinars, détenu à concurrence de 99,992% par Air Liquide Tunisie.

VITALAIRE (ex Air Séparation Tunisie) est une société à responsabilité limitée au capital de 200.000 dinars divisé en vingt mille parts de dix dinars chacune.

Air Liquide Specna est une société à responsabilité limitée au capital de 150.000 dinars divisé en mille cinq cents (1 500) parts sociales de cents dinars (100) chacune, attribuées aux associés comme suit :

500 parts sociales à Air Liquide Tunisie Services –SA	_____	50 000 Dinars
500 parts sociales à Air Liquide Maroc–SA	_____	50 000 Dinars
500 parts sociales à Air Liquide Egypt –SARL	_____	50 000 Dinars

## **1. PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION**

### **REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les comptes consolidés du Groupe Air Liquide Tunisie sont établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière, ainsi que par les normes comptables tunisiennes relatives à la consolidation, et par la loi n° 2001-117 du 6 décembre 2001, portant mise à jour du code des sociétés commerciales.

Les états financiers consolidés sont établis en dinars tunisiens et couvrent la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.

Les états financiers consolidés comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes annexes.

### **PERIMETRE ET METHODE DE CONSOLIDATION**

Le périmètre de consolidation comprend :

- **Air Liquide Tunisie** : société mère,
- **Air Liquide Tunisie Services** : filiale détenue à hauteur de 99,99% par Air Liquide Tunisie,
- **VITALAIRE** (ex Air Séparation Tunisie) : filiale détenue à hauteur de 99,99% par Air Liquide Tunisie Services,
- **Air Liquide Specna** : filiale détenue à hauteur de 33,33% par Air Liquide Tunisie Services.

La méthode de consolidation utilisée pour toutes les filiales est celle de l'intégration globale. Ainsi, tous les comptes, tant de l'actif que du passif, sont incorporés poste par poste au bilan de la société mère avec constatation au passif des droits des actionnaires minoritaires. La même opération est effectuée pour les comptes de résultat.

### **PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

#### **▪ Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les logiciels informatiques. Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur prix de revient d'origine (coût historique).

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur trois ans.

#### **▪ Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient d'origine (coût historique).

Le prix de revient correspond au prix d'achat auquel sont ajoutés les droits et taxes supportés et non récupérables et, en général, tous les frais directement rattachés à la mise en marche de l'équipement.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement aux taux suivants :

Constructions	5 %
Agencements, aménagements et installations	10 %
Matériel et outillage	10 %

Matériel de transport	20 %
Mobilier et matériel de bureau	10 %
Emballages commerciaux	10 %
Matériel informatique	33.33 %

La date de départ des amortissements est celle de leur mise en service. L'amortissement des immobilisations mises en service au cours de l'exercice est calculé en respectant la règle du prorata-temporis.

▪ **Revenus**

Les revenus sont évalués à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre de la vente de marchandises et de produits fabriqués, de la prestation de services et de l'utilisation des ressources par des tiers.

Ventes de marchandises

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés lors du transfert à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété.

Prestations de services

Les revenus découlant de la prestation de services sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont rendus.

▪ **Stocks**

Les stocks comprennent :

- Les matières premières
- Les matières consommables
- Les produits finis (gaz fabriqués)
- Les marchandises (gaz et autres produits importés)
- Les stocks de matériel de soudage
- Les stocks de matériel médical

Les matières premières, matières consommables et marchandises sont valorisées à leur prix de revient qui comprend le prix d'achat majoré des frais d'approche.

Les produits finis sont valorisés à leur coût de production.

Les travaux chevauchant sur plusieurs exercices sont comptabilisés en stock de travaux en cours lorsque le revenu correspondant n'est pas réalisé au sens de la norme comptable sur les revenus.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent et valorisés selon la méthode de prélèvement par lot.

A la clôture de l'exercice, la différence entre la valeur de réalisation nette et la valeur de comptabilisation fait l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation.

▪ **Opérations libellées en monnaies étrangères**



Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour de l'opération, à l'exception de celles faisant l'objet d'une couverture de change à terme, qui sont constatées au cours de couverture.

A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en devises et ne faisant pas l'objet d'une couverture à terme sont actualisés au cours de clôture.

Les pertes et gains de change sur les éléments monétaires à court terme sont portés, respectivement, dans les comptes de charges ou de produits financiers.

## 2. NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS

### BILAN - ACTIF

#### NOTE 1 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (en DT)

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

Rubriques	Valeurs brutes au 31/12/2021	Acquisitions	Virements de compte à compte	Autres variations	Valeurs brutes au 31/12/2022
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>3 440 691</b>	<b>24 441</b>	<b>47 132</b>	-	<b>3 512 264</b>
Survaleur (1)	1 059 266	-	-	-	1 059 266
Logiciels	2 321 425	24 441	47 132	-	2 392 998
Fonds de commerce	60 000	-	-	-	60 000
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>139 172 473</b>	<b>7 466 011</b>	<b>&lt;47 132&gt;</b>	<b>&lt;616 012&gt;</b>	<b>145 975 340</b>
Terrains	907 294	-	-	-	907 294
Constructions	4 550 534	-	85 886	-	4 636 420
Matériel et outillage	55 563 143	767 484	1 142 896	-	57 473 523
Matériel de transport	9 694 054	941 587	17 747	<552 657>	10 100 732
M.M.B & A.A.I	18 988 658	1 067 987	1 163 191	<63 355>	21 156 481
Emballages	46 284 270	1 509 445	500 917	-	48 294 632
Immobilisations encours	3 184 520	3 179 508	<2 957 769>	-	3 406 259
<b>Total</b>	<b>142 613 164</b>	<b>7 490 451</b>	<b>-</b>	<b>&lt;616 012&gt;</b>	<b>149 487 604</b>

(1) Ce montant correspond à l'écart d'acquisition dégagé lors de l'intégration de la société VITALAIRE (ex Air Séparation Tunisie).

Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

Rubriques	Amortissements au 31/12/2021	Dotations 2022	Autres variations	Amortissements au 31/12/2022
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>3 002 818</b>	<b>67 587</b>	-	<b>3 070 405</b>
Survaleur	688 523	52 963	-	741 486
Logiciels	2 314 295	14 624	-	2 328 919
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>108 085 832</b>	<b>5 936 985</b>	<b>&lt;604 219&gt;</b>	<b>113 418 598</b>
Terrains	-	-	-	-
Constructions	3 187 291	156 616	-	3 343 907
Matériel et outillage	44 926 214	2 086 464	-	47 012 678
Matériel de transport	5 852 072	1 169 365	<540 864>	6 480 573
M.M.B & A.A.I	15 061 442	937 936	<63 355>	15 936 023
Emballages	39 058 813	1 586 604	-	40 645 417
<b>Total</b>	<b>111 088 650</b>	<b>6 004 572</b>	<b>&lt;604 219&gt;</b>	<b>116 489 003</b>

## **NOTE 2 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES (en DT)**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2021</b>
Titres de participation (a)	13 555	13 555
Prêts au personnel (b)	59 816	62 961
Dépôts et cautionnements	1 122 524	1 122 524
<b>Total brut</b>	<b>1 195 895</b>	<b>1 199 040</b>
Provisions pour dépréciations des immobilisations financières	<197 070>	<189 570>
<b>Total net</b>	<b>998 825</b>	<b>1 009 470</b>

(a) Il s'agit de la souscription de 100 actions nominatives dans le capital de l'Institut Méditerranéen des Technologies de la Métallurgie «IMTT».

(b) Il s'agit de la partie à plus d'un an des prêts accordés au personnel.

## **NOTE 3 : STOCKS (en DT)**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2021</b>
Gaz	5 391 720	5 203 414
Matériel de soudage	3 379 999	3 293 942
Matériel médical	7 566 976	9 518 367
Matières premières	470 122	626 049
Matières consommables	4 876 654	4 275 750
Matériels gaz	1 467 636	1 441 740
Marchandises en transit	2 020 647	1 319 679
<b>Total brut</b>	<b>25 173 754</b>	<b>25 678 941</b>
Provision pour dépréciation des stocks	<2 924 435>	<2 793 529>
<b>Total net</b>	<b>22 249 319</b>	<b>22 885 412</b>

## **NOTE 4 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (en DT)**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2021</b>
Clients	68 754 596	71 958 094
Clients, effets à recevoir	1 325 477	2 328 323
Clients douteux ou litigieux	12 957 872	12 301 043
<b>Total brut</b>	<b>83 037 945</b>	<b>86 587 460</b>
Provision pour dépréciation des comptes clients	<12 957 872>	<12 301 043>
<b>Total net</b>	<b>70 080 073</b>	<b>74 286 417</b>

**NOTE 5 : AUTRES ACTIFS COURANTS (en DT)**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2021</b>
Etat, crédit de TVA	2 994 219	3 959 251
Consignations en douane	7 313 936	5 568 490
Charges comptabilisées d'avance	338 557	158 443
Produits à recevoir	725 455	604 348
Impôt sur les sociétés	1 353 020	1 191 304
Autres actifs courants	5 458 711	3 598 558
<b>Total brut</b>	<b>18 183 898</b>	<b>15 080 394</b>
Provision pour dépréciation des autres actifs	<544 800>	<592 330>
<b>Total net</b>	<b>17 639 098</b>	<b>14 488 064</b>

**NOTE 6 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS (en DT)**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2021</b>
Prêts à moins d'un an accordé au personnel	6 888	664
Titres de placement	8 002 178	2 178
<b>Total brut</b>	<b>8 009 066</b>	<b>2 842</b>

**NOTE 7 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES (en DT)**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2021</b>
Banque de Tunisie	6 489 689	7 282 404
UBCI	9 370	7 310
U.I.B	263 095	101 102
Caisses	13 452	22 302
Autres établissements bancaires	19 793	2 624
<b>Total</b>	<b>6 795 399</b>	<b>7 415 742</b>

## BILAN – CAPITAUX PROPRES ET PASSIF

### NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES (en DT)

Le tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

Rubriques	31 décembre 2021	Affectation du résultat 2021	Distribution de dividendes	Autres variations	31 décembre 2022
Capital social (a)	40 937 600				40 937 600
Réserves	4 093 760				4 093 760
Résultats reportés	14 023 235	9 187 767			23 211 002
Subvention d'investissement	187 222			<99 523>	87 699
Fond social	86 585	370 000		<297 633>	158 952
Réserves consolidées	7 452 586	11 766 167	<9 006 272>	<327 707>	9 884 773
Intérêts des minoritaires	1 217 185	-26 751	<780>	<26>	1 189 628
Résultat de l'exercice – Groupe	21 323 933	<21 323 933>		19 115 474	19 115 474
Résultat de l'exercice – Minoritaires	<26 751>	26 751		36 897	36 897
<b>Total</b>	<b>89 295 355</b>	<b>0</b>	<b>&lt;9 007 052&gt;</b>	<b>18 427 482</b>	<b>98 715 785</b>

(a) Il s'agit du capital social de la société mère, Air Liquide Tunisie. Il est divisé en 1.637.504 actions de 25 Dinars chacune.

Les principaux actionnaires de la société Air Liquides Tunisie sont les suivants :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage
Air Liquide International	967 933	59,11%
Banque de Tunisie	268 797	16,42%
Banque Nationale Agricole	181 146	11,06%
Autres	219 828	13,42%
<b>Total</b>	<b>1 637 504</b>	<b>100,00%</b>

### NOTE 9 : EMPRUNTS (en DT)

Le solde de ce poste représente le montant en principal à long terme des emprunts, ainsi que le montant à long terme en principal relatif aux contrats de location financement contractés par les sociétés du groupe.

### NOTE 10 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS (en DT)

Rubriques	31.12.2022	31.12.2021
Dépôt de garantie bouteilles (a)	9 514 882	9 446 458
Dépôt fondant (b)	159 651	237 316
<b>Total</b>	<b>9 674 533</b>	<b>9 683 774</b>

(a) Il s'agit des dépôts de garantie d'emballage. Ces dépôts sont remboursables à la restitution des emballages dans l'état où ils sont pris par le client.

(b) Il s'agit des jetons de présence et des dividendes à payer.

**NOTE 11 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES (en DT)**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2021</b>
Fournisseurs d'exploitation	4 565 161	12 316 948
Fournisseurs d'immobilisation	1 898 621	2 351 686
Fournisseurs d'exploitation, factures non parvenues	14 380 139	8 657 787
Fournisseurs d'immobilisation factures non parvenues	1 723 608	828 963
<b>Total</b>	<b>22 567 529</b>	<b>24 155 384</b>

**NOTE 12 : AUTRES PASSIFS COURANTS (en DT)**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2021</b>
Charges à payer (a)	7 549 626	2 841 534
Produits constatés d'avance	827 135	797 870
C.N.S.S.	1 376 742	1 148 578
Compte courant d'associés (b)	1 096 785	1 166 815
Impôts et autres taxes	4 624 989	3 450 056
Autres créditeurs	4 669 606	4 145 732
<b>Total</b>	<b>20 144 883</b>	<b>13 550 585</b>

(a) Ce poste enregistre essentiellement les charges du personnel à payer relatives aux départs à la retraite et aux bonus.

(b) Il s'agit des jetons de présence et des dividendes à payer.

**NOTE 13 : CONCOURS BANCAIRES COURANTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS (en DT)**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2021</b>
Banque de Tunisie	3 627 068	9 455 489
Intérêts échus non courus	19 116	103 809
Crédit Financement Stock	-	1 200 000
Echéance Emprunts à moins d'un an	693 517	657 264
<b>Total</b>	<b>4 339 701</b>	<b>11 416 562</b>

## **ETAT DE RESULTAT**

### **NOTE 14 : REVENUS (en DT)**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2021</b>
Ventes de gaz	85 915 858	100 369 525
Ventes de matériel	33 314 792	28 585 003
<b>Total</b>	<b>119 230 650</b>	<b>128 954 528</b>

### **NOTE 15 : COUT DES VENTES (en DT)**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2021</b>
Achats consommés	45 189 726	51 871 260
Frais de personnel	6 664 703	4 473 436
Dotation aux provisions et amortissements	6 323 941	8 101 461
Autres charges directes	8 660 230	8 151 821
<b>Total</b>	<b>66 838 600</b>	<b>72 597 978</b>

### **NOTE 16 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (en DT)**

Le solde de ce poste correspond à la quote part des subventions d'investissement inscrite au résultat pour un montant des 103.366DT en 2022 contre 119.847 DT en 2021.

### **NOTE 17 : COUTS DE DISTRIBUTION (en DT)**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2021</b>
Achats non stockés	294 879	896 687
Frais de personnel	924 502	923 805
Services extérieurs	6 238 386	6 013 491
Dotations aux provisions et amortissements	19 786	9 992
<b>Total</b>	<b>7 477 553</b>	<b>7 843 975</b>

### **NOTE 18 : CHARGES ADMINISTRATIVES (en DT)**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2021</b>
Frais de personnel	9 224 323	9 474 700
Services extérieurs	6 099 978	5 902 276
Achats non stockés	485 556	520 139
Dotations aux provisions et amortissements	717 659	732 282
<b>Total</b>	<b>16 527 516</b>	<b>16 629 397</b>

#### **NOTE 19 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (en DT)**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2021</b>
Redevances groupe	3 229 704	3 884 235
Services extérieurs	643 584	731 745
<b>Total</b>	<b>3 873 288</b>	<b>4 615 980</b>

#### **NOTE 20 : CHARGES FINANCIERES NETTES (en DT)**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2021</b>
<b>Charges financières</b>	<b>1 738 503</b>	<b>1 184 156</b>
Intérêts débiteurs des comptes courants	273 472	137 243
Pertes de change	872 656	455 924
Autres charges financières	592 375	590 989
<b>Produits financiers</b>	<b>&lt;532 708&gt;</b>	<b>&lt;182 524&gt;</b>
Intérêts créditeurs des comptes courants	<35 879>	<28 392>
Gain de change	<496 829>	<154 132>
<b>Charges financières nettes</b>	<b>1 205 795</b>	<b>1 001 632</b>

#### **NOTE 21 : IMPOT SUR LES SOCIETES**

L'impôt a été calculé en prenant en compte les réintégrations et les déductions fiscales

#### **NOTE 22 : NOTE SUR LES PARTIES LIEES**

- Dans le cadre du projet Gym Transform «GymT», la société Air Liquide Tunisie envisage de signer une convention avec la société Air Liquide Europe Business Services (ALEBS). Cette convention, portera sur l'activité transactionnelle notamment le traitement des opérations comptables, la saisie des données, la gestion des requêtes, la gestion des demandes de remboursement des frais de personnel, le traitement des paiements, l'enregistrement des opérations de trésorerie, la saisie des données dans le système de consolidation et la gestion des requêtes des auditeurs.

En vertu de cette convention, ALEBS facturera une rémunération annuelle qui sera révisée annuellement, basée sur la méthode du coût réel majoré en tenant compte des dépenses d'exploitation (Coûts directs du personnel, Coûts généraux et coûts IT) engagées par ALEBS pour fournir ces services, moyennant une majoration de 5%. La répartition des frais est basée sur le nombre de ETP (Équivalent Temps Plein) réellement affectés au service rendu à la société ALT. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 10 novembre 2022 avec date d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

- Dans le cadre de l'organisation interne des activités du groupe Air Liquide en Afrique, au Moyen-Orient et en Inde, la société Air Liquide Tunisie envisage de signer une convention de fourniture de services.

En vertu de cette convention, la société ALMEIH a été identifiée en tant que Centre de Soutien aux Entreprises (BSC) chargé de fournir des services de soutien opérationnel aux entités du groupe Air Liquide dans les domaines de la fiscalité, du



conseil en trésorerie, de l'assurance, du contrôle interne et de la gestion des risques, des ressources humaines et des services d'achats afin d'assurer un développement harmonieux des entités du Groupe. Selon cette convention, la société ALMEIH facturera trimestriellement, à la société Air Liquide Tunisie un montant correspondant aux coûts supportés moyennant une marge de 5%.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 10 novembre 2022 avec date d'effet le 1er janvier 2023.

- La société Air Liquide Tunisie envisage de signer une convention de mise à disposition de personnel expérimenté et qualifié au profit de la société ALMEIH afin de lui permettre de répondre à des besoins accrus de ressources présentant des qualités demandées par ALMEIH. Cette convention prendra effet à partir du 01 janvier 2023 pour une durée de 5 ans renouvelables pour la même période et se poursuivra jusqu'à sa résiliation par accord mutuel.

Au titre du service fourni, ALT facturera à ALMEIH des honoraires sur la base du coût réel encouru par ALT pour rendre ces services (coûts directs de personnel, frais de déplacement, frais généraux et coûts informatiques), majoré d'une marge de 15%. La détermination des honoraires est basée sur le nombre d'employés à temps plein ("ETP") affectés au service fourni par ALT et les coûts encourus par ALT pour l'exécution des services.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 10 novembre 2022.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 01/04/2022 un contrat de prestation de services informatiques intra-groupe avec la société Air Liquide IT SA avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2022. Il s'agit du même contrat initialement conclu en 2018 avec ALSA et déjà approuvé par le conseil lors de sa réunion du 29/03/2018 et amendé en 2020.

Ce contrat portant modification du client de ALSA à ALIT, a été autorisé par votre Conseil d'administration du 31 mars 2022, et ayant pour objet la réalisation de services informatiques dans le cadre du projet d'assistance informatique (Help Desk) du Hub AMEI, de l'IT area management et du support Infrastructure AMEI. En vertu de ce contrat, la société Air Liquide Tunisie SA facturera à la société Air Liquide IT SA un montant correspondant aux coûts supportés moyennant une marge de 5%.

Le montant total facturé à la société Air Liquide IT SA en 2022 au titre de cette convention s'est élevé à 188.114 Euros, soit 618.896 DT. Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2022 s'élève à 725.803 DT.

- Dans le cadre de continuité du programme de transformation « NEW HORIZON », la société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 01 janvier 2022, une nouvelle convention avec Air Liquide IT SA dont l'objet principal est la standardisation des processus et des procédures à travers le HUB, grâce au déploiement d'un système ERP unifié. Cette convention a été autorisée par votre conseil du 31 mars 2022 avec date d'effet le 1er janvier 2022.

Le montant total facturé à la société Air Liquide IT SA en 2022 au titre de cette convention s'est élevé à 80 143 Euros, soit 265 289 DT. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2022 s'élève à 265 289 DT.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu un contrat de services, le 1er janvier 2019, avec la société Air Liquide SA pour une durée de 5 ans, autorisé par votre Conseil d'administration du 26 novembre 2019, et ayant pour objet la fourniture du droit d'usage de logiciels et de services informatiques incluant l'approvisionnement d'équipements, support technique et maintenance.

En date du 01-04-2022 la société Air Liquide Tunisie SA a conclu un avenant au contrat initial ayant pour objet le transfert du contrat de la société Air Liquide SA vers la société Air Liquide IT SA. Suite à ce transfert un deuxième avenant a été signé entre Air Liquide IT SA et Air Liquide Tunisie SA pour intégrer les services de télémétrie réalisés et facturés initialement par ALIZENT. Ces avenants ont été autorisés par votre conseil du 31 mars 2022 avec date effet au 1er avril 2022.

La charge totale de l'exercice 2022 relative à cette convention s'est élevée à 1.327.584 DT. Le montant non encore réglé au 31 décembre 2022 est de 398.450 Euros, soit l'équivalent de 1.327.584 DT.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu un contrat de licence de technologie conclu avec la société Air Liquide SA en date du 26 décembre 2005 tel que modifié par les avenants du 1<sup>er</sup> janvier 2012 et du 19 novembre 2012 et ayant pour objet la concession de la licence d'exploitation de la technologie pour la fabrication, l'utilisation et la commercialisation moyennant une redevance de 3,2% calculée par rapport aux ventes nettes de la société Air Liquide Tunisie SA et ses filiales. La charge relative 2022 au titre de cette convention s'est élevée à 2.955.396 DT.

- La société Air Liquide Tunisie a conclu un contrat de licence de marques, le 28 mai 1998, avec la société Air Liquide SA tel que modifié par l'avenant daté du 1<sup>er</sup> janvier 2012, autorisés respectivement par votre Conseil d'administration du 10 décembre 1998 et du 19 novembre 2012 et ayant pour objet la concession de la licence de marques moyennant le paiement d'une redevance de 0,3%. La charge relative à l'exercice 2022 au titre de cette convention s'est élevée à 274.308 DT.

Le montant non encore réglé au titre de ces deux conventions à la date du 31 décembre 2022 s'élève à 3.229.704 DT TTC.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu un contrat de services, le 10 juin 2019, avec la société Air Liquide Middle East North Africa (ALMENA), autorisé par votre Conseil d'administration du 26 novembre 2019, ayant pour objet la supervision, le monitoring et l'optimisation à distance de la production des usines d'Air Liquide Tunisie moyennant le paiement d'une facture semestrielle.

La charge totale de l'exercice 2022 relative à cette convention s'est élevée à 275.118 DT. Le montant non encore réglé au 31 décembre 2022 est de 84.546 Euros, soit l'équivalent de 279.864 DT.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu un avenant, le 1<sup>er</sup> avril 2017, et autorisé par votre Conseil d'administration du 29 mars 2018 relatif au contrat de services conclu le 1<sup>er</sup> juillet 2015 avec la société Air Liquide Maroc, autorisé par votre Conseil d'administration du 12 avril 2016, ayant pour objet la fourniture des supports dans les domaines financiers et de gestion moyennant le paiement d'un prix unitaire journalier de 1.000 Euros hors taxes, indexé sur le nombre de jours alloués pour la fourniture de ces services à la société Air Liquide Maroc et plafonné à 50.000 Euros hors taxes par an, tous les frais de déplacements nécessaires à la réalisation de ces services sont facturables en dehors du plafond annuel. Aucune facturation n'a eu lieu en 2022 entre la société Air Liquide Tunisie et la société Air Liquide Maroc au titre de cette prestation.

Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2021 s'élève à 157.126 Euros, soit 520.118 dinars.

### **NOTE 23 : ENGAGEMENTS HORS BILAN (en DT)**

Les engagements hors bilan s'analysent comme suit :

<b>Rubriques</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2021</b>
<b><i>Engagements reçus</i></b>		
Cautions douanières	91 795	3 064 474
Cautions sur marchés	9 186 621	4 836 165
<b>Total</b>	<b>9 278 416</b>	<b>7 900 639</b>

### **NOTE 24 : CONTROLES FISCAUX EN COURS**

*Air Liquide Tunisie :*

#### **1- vérification fiscale ponctuelle**

La société a reçu le 08 septembre 2022 une notification contrôle fiscal ponctuelle qui couvre la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 au titre de l'impôt sur les sociétés. A la date du 25 octobre 2022, l'administration fiscale a communiqué les résultats du contrôle faisant ressortir un complément d'impôts et taxes de 475.745 DT.

Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la société en date du 02 novembre 2022 rejetant les principaux chefs de redressement.

Dans son courrier datant du 10 novembre 2022, l'administration fiscale a répondu aux éléments d'opposition soulevés par la société. Dans ce même courrier, l'administration fiscale a en effet maintenu sa position initiale.

Une deuxième opposition a été faite par la société en date du 17 novembre 2022. Et à la même date, la société a déposé une demande de conciliation devant la commission nationale de conciliation pour statuer sur les résultats de cette vérification fiscale ponctuelle.

Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, et sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.

#### **2- vérification fiscale préliminaire**

La société a reçu le 03 novembre 2022 une notification contrôle fiscal préliminaire qui couvre la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 au titre de la taxe sur la valeur ajoutée.

Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la société en date du 17 novembre 2022 rejetant les principaux chefs de redressement.

A la date du 13 décembre 2022, l'administration fiscale a communiqué les résultats du contrôle faisant ressortir un complément de TVA et pénalités à payer de 177.755 DT.

Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la société en date du 20 décembre 2022 rejetant les principaux chefs de redressement.

Dans son courrier datant du 09 mars 2023, l'administration fiscale a répondu aux éléments d'opposition soulevés par la société. Dans ce même courrier, l'administration fiscale a en effet maintenu sa position initiale.

Une deuxième opposition a été faite par la société en date du 16 mars 2023, et à la même date la société a déposé une demande de conciliation devant la commission nationale de conciliation pour statuer sur les résultats de cette vérification fiscale préliminaire

Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, et sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.

**NOTE 25 : NOTE SUR LES EVENEMENTS POST CLOTURE**

Les états financiers consolidés sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'administration réuni le 31 mars 2023. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements postérieurs à cette date.

Aucun évènement, entrant dans le cadre de la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture, n'est survenu après la date de clôture des états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 et qui nécessite d'être porté en notes aux états financiers.

# **Rapport Général**

## ***Mesdames et Messieurs les actionnaires de***

La société Air Liquide Tunisie SA  
37, rue Des Entrepreneurs  
Z.I. La Charguia II – 2035 Ariana

## **I. Rapport sur les états financiers**

### ***Opinion***

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe Air Liquide Tunisie comprenant le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres consolidés positifs (part du Groupe) de **97.489.258 DT** y compris le résultat bénéficiaire (part du Groupe) de l'exercice s'élevant à **19.115.474 DT** et la part des minoritaires à **1.226.525 DT**.

A notre avis, les états financiers consolidés présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe Air liquide Tunisie au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### ***Observation***

Nous attirons votre attention sur la situation décrite au niveau de la note 24 aux états financiers se rapportant aux contrôles fiscaux en cours de la société Air Liquide Tunisie.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### ***Questions clés de l'audit***

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

#### ***Evaluation des créances clients***

Les créances clients, figurant au bilan au 31 décembre 2022 pour un montant brut de 83.037.945 dinars et provisionnées à hauteur de 12.957.872 dinars, représentent un des postes les plus importants du bilan.

Les créances clients composées essentiellement par les ventes réalisées en 2021 et qui sont destinées au secteur hospitalier pendant la période de la crise sanitaire.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à évaluer ces actifs et apprécier les éventuels risques de recouvrement.

### ***Rapport du Conseil d'administration***

La responsabilité du rapport du Conseil d'administration incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et ce, faisant à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés***

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au Conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus

jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité des systèmes de contrôle interne du groupe***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne du groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

### ***Autres obligations légales et réglementaires***

La société mère, Air Liquide Tunisie SA, ne s'est pas encore conformée aux nouvelles dispositions qui se rapportent à la désignation de deux administrateurs indépendants et d'un représentant des actionnaires minoritaires, introduites par la loi n°2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement et par le règlement



général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis tel que modifié par l'arrêté du ministre des Finances du 15 août 2019.

Il convient de noter que Air Liquide Tunisie a publié en date du 15 mars 2022 deux appels à candidature pour le poste d'administrateurs indépendants et d'un administrateur représentant les minoritaires. Les appels à candidatures ont été clôturés le 29 mars 2022.

*Les administrateurs indépendants :*

Cinq candidatures ont été reçues. Un processus d'examen a été mis en place en vue de s'assurer de l'éligibilité des candidatures et du respect des critères de sélection édictés par la décision générale du Conseil du Marché Financier et aux critères d'expérience professionnelle retenus par le conseil d'administration.

Une seule candidature a été retenue, sa nomination a été décidée par l'assemblée générale ordinaire du 30 Juin 2022.

*Un représentant des actionnaires minoritaires :*

Deux candidatures ont été reçues. Pareillement aux candidatures des Administrateurs Indépendants, un processus préalable d'examen a été mis en œuvre afin de vérifier la conformité aux critères juridiques.

Aucune des deux candidatures n'a été retenue. En effet, les deux candidats ne sont pas éligibles et ne répondent pas aux critères légaux énoncés par la décision générale du Conseil du Marché Financier .

Afin de remédier à cette situation de non-conformité, ALT compte entamer de nouveau le même processus.

A l'exception du point décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur le respect des autres obligations légales et réglementaires.

**Fait à Tunis , le 07 Juin 2023**

**Les commissaires aux comptes**

**Conseil Audit Formation**

**Société Mourad Guellaty et Associés**

**Abir MATMTI**

**Walid MOUSSA**